DSDEN DE L'OISE
DOS 1er degré

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020
INSTRUCTIONS POUR LE RENSEIGNEMENT ET LA TRANSMISSION DE LA FICHE

I – Prévisions d'effectifs

1 - Les effectifs sont indiqués :

- Pour l'enseignement préélémentaire : par année de naissance.
- Pour l'enseignement élémentaire : par niveau d'enseignement (et non par classe).

Ex : 18 élèves à scolariser dans une classe de CP-CE1 dont 10 en CP et 8 en CE1 doivent être indiqués pour 10 dans la colonne CP et 8 dans la colonne CE1.

- La colonne 1 est destinée à estimer le nombre d'élèves de 2 ans qui seront scolarisés dans l'école à la rentrée 2020, **ce chiffre ne correspond en aucun cas aux naissances domiciliées de la commune**.

2–Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S), Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (U.P.E.2.A)

ULIS : l'effectif noté doit correspondre au nombre d'enfants prévus dans ces classes.
UPE2A : les élèves sont à compter dans la classe où ils sont scolarisés.

3 - Vérifications à effectuer :

Total colonne 5 = total colonnes (1) + (2) + (3) + (4) + (-). **SANS les élèves de section enfantine.**

Total colonne 6 = **COMPTANT uniquement les élèves d'âge préélémentaire en section enfantine.** Cette colonne doit être renseignée par les directeurs d'école accueillant des enfants d'âge préélémentaire en section enfantine soit en raison de l'absence de classes maternelles, soit en vue d'une meilleure répartition des effectifs (places disponibles en élémentaire et insuffisantes en école maternelle).

Total élémentaire = total colonnes (6) à (11).
Total colonne 13 = total colonnes (5) + (-) + (12).

EXEMPLE

I - Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020

TABLEAU A	Préélémentaire							Elémentaire							
	Répartition par année de naissance des élèves de préélémentaire					TOTAL classes maternelles hors section enfantine (a)	TOTAL section enfantine (b)	Nombre d'élèves en élémentaire					TOTAL Elémentaire avec section enfantine	ULIS	TOTAL école
	2018	2017	2016	2015	2014			CP	CE1	CE2	CM1	CM2			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(-)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(-)	(12)	(13)
Effectif constaté (date d'observation au 19 septembre 2019)	++++	*													
	++++														
	++++														
Effectif prévu à la rentrée 2020	*	Exemple →	6	13	10 (5+5)	24 (6+13+5)	5	15	5				25		49 (24+25)

(a) élèves scolarisés en classes maternelles
(b) élèves d'âge préélémentaire scolarisés en classes élémentaires

Page 1

II – <u>Structure de l'école</u>

Il convient d'indiquer le nombre de classes actuel de l'école.

A signaler :

Colonne (3) : indiquer le nombre de classes d'inclusion scolaire.

Vérification à effectuer : total colonne (4) = total des colonnes (1) + (2) + (3)

III – <u>Naissances domiciliées (par année civile) en comparaison avec les prévisions d'effectifs</u>

Il est nécessaire de se rapprocher des services municipaux pour obtenir cette information. Pour les communes comportant plusieurs écoles, le nombre doit correspondre au secteur de recrutement de votre école et non pas à celui de l'ensemble de l'agglomération.

IV – <u>Origine des élèves qui entreront en CP</u>

Indiquer le nom de l'école maternelle ou primaire avec le nombre de GS en 2019 sur la colonne de gauche et sur la colonne de droite indiquer le nom de l'école élémentaire ou primaire avec le nombre d'enfants qui entreront en CP à la rentrée 2020.

V – <u>Organisation pédagogique prévue pour la rentrée 2020</u>

Indiquer la répartition pédagogique pour la rentrée 2020

VI – <u>Informations complémentaires (apport ou baisse de population…)</u>

Si vous prévoyez une variation des effectifs de l'école à la rentrée suivante, vous devez obligatoirement renseigner cette rubrique en indiquant les causes de cette variation.

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

<u>TRANSMISSION DE LA FICHE</u>

- un exemplaire de chaque fiche est à transmettre à la direction académique, DOS 1er bureau.
  Date limite : **<u>18 OCTOBRE 2019 par mail :</u> ce.dosip1-60@ac-amiens.fr**

- un exemplaire de chaque fiche est à transmettre à l'inspecteur de la circonscription.
  Date limite : **<u>18 OCTOBRE 2019</u>**

- un exemplaire de chaque fiche est à conserver dans les archives de l'école.

OBSERVATIONS

Je vous invite pour tout complément d'informations à prendre l'attache de la direction académique de l'Oise (☎ 03.44.06.45.32 - ou porte 203 - 2ème étage).

Pour toute difficulté relative à la détermination des prévisions, vous pouvez solliciter l'aide de l'inspecteur de l'Education nationale qui examinera avec vous la situation de votre école.